

à la route des premiers chars, et passa sur les jambes du malheureux passager; on pense qu'il faudra lui faire l'amputation des deux jambes.

[De la Minerve.]

Portrait de l'abbé Chiniqui.—Nous recevons à l'instant un bien beau portrait de M. l'abbé Chiniqui, apôtre de la Tempérance en Canada, peint par M. Théophile Hamel et lithographié à New-York, par M. F. Davignon. M. Chiniqui est peint, revêtu du surplis et dans l'attitude du prédicateur, tenant le crucifix d'une main et l'indiquant de l'autre. L'ouvrage est bien exécuté, bien beau.

Il y a eu hier, à Longueuil, un nombreux concours des citoyens de la paroisse, des paroisses voisines et de Montréal réunis pour présenter à M. l'abbé Chiniqui, son portrait en peinture, comme témoignage de l'estime qu'ils entretiennent pour lui et de leur reconnaissance pour ses travaux utiles et fructueux dans l'œuvre de la Tempérance. Cet ouvrage est aussi dû au pinceau habile de M. Hamel.

On nous dit que l'assemblée était très-imposante et organisée de manière à présenter un très beau coup-d'œil. On a transporté le tableau à la porte de l'église au son de la musique, et le concours était suivi d'un corps de cavalerie formé par les jeunes gens de la paroisse de Longueuil. Parmi les orateurs qui ont porté la parole, on nous a nommé M. F. X. Valade, instituteur, ensuite le Père Chiniqui lui-même, M. Hamel, le peintre canadien, et M. le Dr. Beaubien, représentant du comté. Tous ont parlé avec beaucoup d'effet et quand M. le Dr. Beaubien a terminé son discours, les braves habitants de Longueuil ont encore donné une preuve de leur adhésion parfaite au ministère actuel, en poussant unanimement des hurrahs enthousiastes pour l'administration de Lord Elgin.

Bulletin Commercial.

La fleur se vend, à Montréal, 24s.—Blé du Haut-Canada, 5s. 6d. rouge, 4s. 6d. à 4s. 9d.—Pois, 2s. 6d.—Beurre, 1ère qual. 64d. à 7d; 2ème do. 6d. à 64d; 3ème do. 5d. à 54d.—Lard, 1ère do. 82s. 6d. à 85s.; 2ème do 65s.; 3ème 55s.

A New-York une vente de 7,000 à 8,000 quarts de fleur a eu lieu pour \$5 18s. à \$5 21cts.—Lard \$12 12cts. à \$12 75cts.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La collecte faite en faveur des missions de Mgr. Demers à l'Eglise de St. Patrice, le jour de la Toussaint, s'élève à la somme de £50.

Une nouvelle église catholique sera consacrée à St. Augustin, (Philadelphie) Dimanche prochain, 5 novembre par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Philadelphie.

—Nous voyons par le *Catholic Telegraph*, qu'une retraite commencera dans l'église de St. André, diocèse de Cincinnati, le 30 novembre prochain sera suivie la consécration de la nouvelle église de St. Joseph, qui doit être inaugurée le jour de l'immaculée Conception, fête nationale et patronale du diocèse.

DE L'ÉTRANGER.

Un changement complet vient de s'opérer, dit-on, dans la direction de la rédaction de *l'Ami de la Religion*. Mgr. Neysière, prélat romain, abandonne le journal, qui passe dans les mains de MM. les abbés Dupanloup et Ravignan, et de M. de Montalembert.

—Les trappistes de Soligny (Orne) ayant intenté un procès au maire de cet commune, qui avait interdit l'accès des urnes électORALES à plusieurs d'entr'eux, ont pleinement obtenu gain de cause. Le maire a été condamné aux frais et aux dépens.

—Les persécutions contre les catholiques redeviennent à l'ordre du jour chez nos bons voisins de Suisse. Le 25 septembre, le préfet de Fribourg, soignant de croire à quelque complot, s'est rendu à l'évêché en compagnie de quatre gendarmes, en l'absence de l'évêque. Il a pratiqué une fouille générale. Il n'est pas besoin de dire que M. le préfet n'a trouvé ni armes, ni correspondances dangereuses pour la sûreté publique. Il n'a trouvé que la honte et le ridicule.

—Le clergé catholique de Fribourg ne s'est pas laissé effrayer par les menaces du conseil d'Etat. La circulaire de l'évêque a été lue au jour indiqué par tout le clergé rural, hormis par deux ou trois curés qui, conjointement avec le chapitre de Saint-Nicolas, jugèrent à propos d'opérer aux hommes plutôt qu'à Dieu. Les curés fidèles à la voix de leur supérieur légitime sont en butte à des mesures coercitives d'une rigueur extrême, et il ne s'agit de rien moins que de l'arrestation de tous les pasteurs. Comme on craint un soulèvement populaire, le saint évêque de Fribourg a adressé à son clergé une nouvelle lettre, dans laquelle il l'exhorte à calmer l'effervescence et à marcher aux cachots avec joie.

Le rongisme, si discrédité en Allemagne, s'est réfugié à Vienne. Il y a choisi pour temple un théâtre, où il y a établi son culte. Le dimanche 24 septembre, l'auteur de cette folle doctrine a débité une de ses diatribes contre l'église catholique; puis il a distribué la cène à une assistance dont pas un membre ne croyait en Jésus-Christ. Plusieurs centaines de catholiques de Vienne n'ont par craint de se faire les prosélytes d'une semblable secte. C'est là malheureusement le résultat des principes déposés par Joseph dans sa scandaleuse législation.

Les murs de Vienne se couvrent de placards insultants pour l'Eglise catholique. Mais heureusement le mal s'arrête à Vienne. Les mœurs moins dépravées des foubourgs qui entourent la capitale sont un obstacle à l'envahissement de ce culte impie. Une pétition du clergé a été adressée à l'Assemblée constituante pour demander l'élimination complète des codes de l'empire, de tous les décrets et ordonnances rendus *in publico ecclesiasticis* par l'empereur Joseph.

—Depuis le succès de la diète fédérale suisse contre le *Sunderbund*, on pouvait craindre que le parti vainqueur n'abusât de son triomphe contre le canton de Fribourg et contre le catholicisme. Cette prévision n'a pas tardé à se réaliser. Au moment où le canton de Fribourg va être appelé à voter la constitution, Mgr. l'évêque de Genève et Lausanne a cru devoir donner aux catholiques de son diocèse une instruction, non sur la constitution en elle-même, qu'ils s'abstiennent de juger, mais sur la sainteté du serment, sur ses conditions sur ses effets. Cette inscription ne contient que des vérités vraiment incontestables, et la seule influence qu'elle puisse exercer, c'est d'exciter ceux qui la liront à ne pas prêter leur serment à la légère, mais à bien se rendre compte de ce qu'ils promettent, et de la conformité de leurs promesses avec la loi de Dieu.

Cette espèce de mandement de Mgr. l'évêque de Genève et de Lausanne a excité une telle exaspération dans le conseil d'Etat, qu'il a fait défendre à l'évêque, "sous sa responsabilité personnelle, de publier quoique ce soit, sans autorisation préalable;" arrendu qu'il avait déclaré la constitution hérétique. Le prélat a répondu le 22 septembre "qu'il n'avait pas déclaré la constitution hérétique, que sa circulaire était purement doctrinale, et qu'en la publiant il avait exercé un droit et rempli un devoir du pontificat!" En même temps, il a refusé péremptoirement, comme il le devait, de soumettre, en matière religieuse son initiative d'évêque catholique, à la censure de l'autorité temporelle.

Alors le conseil d'Etat, qui avait gardé jusque-là quelques mesures, a franchi les dernières limites, et a adressé au prélat une véritable philippique, aussi inconvenante par la forme qu'injuste par le fond. Voici comment elle se termine:

"Il est temps de réprimer ces coupables tentatives, de déchirer le voile dont vous les couvrez, de désabuser le diocèse d'une manière ou d'une autre, de le sauver à tous prix des pièges que vous lui tendez. Les cinq cantons qui le composent se sont déjà entendus à ce sujet, et la confédération est là pour nous assister au besoin. Mais